

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CE74 (Rect)

présenté par

M. Malle, M. Blein, M. Goldberg, M. Goua, Mme Boistard, M. Bies, M. Borgel, M. Laurent,  
Mme Linkenheld, M. Jibrayel, M. Hanotin, Mme Fabre, Mme Bouziane, M. Bouillon,  
M. Montaugé, Mme Descamps-Crosnier et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Ce programme contribue à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement a engagé un processus ambitieux de transition écologique et énergétique. Le nouveau programme national de renouvellement urbain doit pleinement y contribuer dans les quartiers défavorisés, en prenant notamment en compte la question de la performance énergétique qui a des conséquences économiques importantes pour des ménages disposant de faibles ressources.